



# LA BANQUE ROYALE DU CANADA

## BULLETIN MENSUEL

Vol. 38, No. 12

SIÈGE SOCIAL: MONTRÉAL DÉCEMBRE 1957

### *La sauvegarde de notre liberté*

**L**E MOMENT semble venu de réaffirmer les principes de notre liberté. Nous devons cesser de considérer cette liberté comme une situation politique acquise dans le temps et érigée en droit inaliénable. La liberté ne se conserve que par la vigilance, l'usage et la pratique.

La longue histoire de notre lutte pour la liberté, depuis la liberté de discussion au parlement d'Ottawa jusqu'aux élans chevaleresques du roi Canut, est l'histoire des nobles idées que le courage et l'effort ont fait passer dans les faits et dans les actes. Cette liberté a été défendue à travers les contretemps et les épreuves par des gens toujours en alerte devant le danger de perdre ce qui avait été conquis avant eux.

La liberté démocratique a sombré dans certains pays parce que leurs peuples sommeillaient. On entend souvent les gens qui ont combattu contre nous dans les dernières guerres alléguer deux raisons comme excuses: ils ne se rendaient pas compte de ce qui arrivait à leur gouvernement et ils ne pouvaient qu'obéir aux ordres. En vérité, la tyrannie dégrade à la fois ceux qui l'exercent et ceux qui la souffrent.

Peut-être avons-nous déjà perdu une partie de notre liberté? Nous en avons peut-être fait quelque chose de négatif faute de savoir l'apprécier; nous avons peut-être gardé le silence devant certaines injustices, nous déroband ainsi à notre responsabilité d'hommes libres; nous nous sommes peut-être laissés séduire par la sécurité, qui est le contraire de la liberté.

C'est ainsi qu'un pays commence à perdre sa liberté, et ces premières brèches s'ouvrent imperceptiblement. Le danger de leur apparition justifie la maxime bien connue: une vigilance éternelle est le prix de la liberté. Nous devons renouveler notre confiance de génération en génération si nous ne voulons pas que la liberté devienne la proie de la rouille ou qu'elle nous soit ravie par la ruse ou par les bombes.

Dire que cela ne peut arriver en Amérique du Nord c'est se leurrer d'une folle illusion. Nous n'avons qu'à jeter un regard sur la carte du monde pour voir que des pays qui ont lutté avec encore plus d'acharnement que nous pour conquérir leur liberté l'ont pourtant perdue par l'effet de la déchéance, de la spoliation ou de la violence.

#### *Qu'est-ce que la liberté?*

La question de savoir en quoi consiste la liberté est une question embarrassante parce qu'elle nous oblige à réfléchir à quelque chose qui nous semble si normal que nous n'en avons aucune notion claire. Pourtant, ceux qui l'ont défendue au péril de leur vie et de leurs biens savaient parfaitement pourquoi ils se battaient. Pour eux, la liberté n'était pas une chose abstraite, mais une réalité concrète, vitale et absorbante.

Le mot "liberté" est en lui-même un terme incomplet. Ce qu'il importe de savoir, c'est de quoi nous affranchit la liberté et ce qu'elle nous permet de faire. Sommes-nous à l'abri de la persécution et de l'enrégimentation? Pouvons-nous nous adonner en paix à un travail qui nous plaît pour atteindre un niveau de vie convenable et en rapport avec nos aptitudes? Sommes-nous libres d'assumer comme les autres notre part des tâches qui incombent à la collectivité humaine? Sommes-nous libres de pratiquer la religion que nous voulons? Jouissons-nous de la liberté de penser, de parler et d'agir comme bon nous semble dans le cadre des lois que nous avons nous-mêmes édictées pour assurer l'observation des règles de l'hygiène, de la sécurité et de la justice.

Et si nous jouissons de ces libertés, les faisons-nous valoir? Les chérissons-nous comme un trésor aussi précieux que l'air que nous respirons? Il ne suffit pas de clamer et d'écrire que la liberté est quelque chose de bon, de grand et de noble. La liberté est plus qu'un mot grandiloquent: c'est une condition essentielle de notre vie d'être humain.

## *Liberté et bien commun*

Nous devons avoir un sentiment très vif du caractère social ou collectif de la liberté. Personne d'entre nous ne peut se contenter d'être un individu; notre nature même exige que nous puissions dire aussi que nous sommes des citoyens.

Les hommes se laissent facilement tromper par une fausse espèce de liberté en considérant comme leur bien propre un droit qui ne leur appartient qu'en tant que membres actifs de la société. Notre civilisation est si complexe qu'elle ne peut exister qu'au prix d'un compromis continu entre la liberté de l'individu et la liberté de la société. Ce qui fait la beauté de notre mode de liberté, c'est que nous conservons notre personnalité même lorsque nous nous joignons à nos voisins pour atteindre une chose qui est bonne pour tout le monde.

Les pays démocratiques ont établi un certain équilibre dans ce domaine. Notre liberté politique a ceci de particulier qu'elle restreint certaines libertés individuelles, avec notre consentement, afin de sauvegarder la liberté plus générale dont nous disposons à titre de membres du corps social.

Nous sommes vraiment libres si nous vivons dans un État indépendant, où nous avons le droit et les moyens de choisir, de censurer et de changer notre gouvernement; dans une société où les lois sont les mêmes pour tous les citoyens et où les restrictions imposées à notre liberté personnelle sont réduites au minimum; dans un régime économique qui nous offre la possibilité de nous assurer un gagne-pain en rapport avec nos talents, nos désirs et nos efforts; dans un milieu où nous pouvons librement affirmer notre valeur et exprimer notre personnalité.

## *La nécessité de l'autorité*

Un État de ce genre ne peut être édifié sur l'anarchie. Il exige un gouvernement, et le régime démocratique est la forme la plus difficile de gouvernement. Ce n'est pas simplement le règne de la majorité. Le gouvernement démocratique doit aussi reconnaître à chaque groupe le droit de se faire entendre, de plaider sa cause et de recevoir un accueil bienveillant. Le devoir d'écouter constitue un élément important de notre système de liberté.

Mais le fait d'établir un gouvernement démocratique ne signifie pas que nous sommes dès lors déchargés de toute autre responsabilité. Le gouvernement n'est rien de plus qu'un groupe de personnes désignées pour administrer les affaires du pays. Tout comme les actionnaires d'une entreprise, nous devons exercer un contrôle sur ceux auxquels nous déléguons des pouvoirs de gestion.

Le gouvernement par la majorité est parfois désagréable, oppressif et décevant, mais il n'est jamais intolérable tant que chaque membre d'une minorité peut librement modifier l'opinion de la majorité en changeant ses vues.

Dans une démocratie, le gouvernement responsable demeure toujours exposé à la menace d'une défaite future, et ce danger le rend plus empressé à satisfaire ceux qu'il sert et qui tiennent sa destinée entre leurs mains. De là, encore une fois, la nécessité de faire un usage actif de notre liberté personnelle: ceux qui refusent de participer au gouvernement, directement ou par leur suffrage, devront peut-être expier leur faute en vivant sous un gouvernement composé d'hommes plus mauvais qu'eux.

## *Ce qu'offre la tyrannie*

Comme contraste à cette notion du gouvernement libre, voyons ce que nous offre exactement un gouvernement tyrannique. Nous n'aurons que des idées imprécises sur le totalitarisme, le fascisme, le communisme, l'étatisme et toutes les autres formes de gouvernement, si nous les bannissons de notre esprit sous prétexte qu'il est désagréable d'y réfléchir.

L'étatisme — régime de gouvernement qui fait de l'État la réalité suprême et de la personne humaine un simple instrument — se présente rarement à la population d'un pays sous la forme d'une doctrine qu'elle a la faculté de choisir parmi d'autres. C'est une croissance qui se développe petit à petit sur le corps politique. Un démagogue ou un chef de parti apparaît sur les estrades, s'engageant à guérir tous les maux. Il fait appel à la peur, à la cupidité ou à la haine. Il promet une sécurité facile, conforme aux désirs populaires du moment. Il passe d'un échelon à l'autre avec astuce, jusqu'au jour où les gens s'aperçoivent qu'ils sont privés de leur droit de critiquer, de leur liberté d'action, de leur liberté d'opinion et des moyens de recours que représentent l'électorat et les tribunaux indépendants.

Il faut alors choisir entre la conformisme et le martyre, car il n'y a plus de place pour la liberté. La loi allemande du 14 juillet 1933 réglait la question en quinze mots: "Le seul parti politique qui existe en Allemagne est le Parti ouvrier allemand national-socialiste".

Les dictateurs ont jugé opportun, dans la plupart des pays qu'ils gouvernent à l'heure actuelle, de conserver ou d'établir certaines formules démocratiques, qui ne constituent en somme qu'une caricature de la liberté. Ils adhèrent du bout des lèvres aux principes, mais il n'y a aucune sincérité dans leur régime politique horriblement mauvais, cruel et destructeur de la volonté.

Mais, dira-t-on, à quoi peuvent servir ces sombres considérations dans le cas des Canadiens? Non pas

certaines à les effrayer avec des fantômes, mais à les prévenir que même ici, de l'autre côté du globe et protégés depuis 750 ans par le rempart de la Grande Charte, ils doivent se tenir sur leurs gardes.

Il n'est pas facile de défendre la liberté de l'individu dans une société dont la conservation même requiert l'existence, au sein de son gouvernement, d'une somme considérable de pouvoir, d'organisation et d'autorité.

La seule sauvegarde de l'essence de la liberté est une opinion publique éclairée, saine et vigilante. La liberté ne peut durer si nous élisons des mandataires pour nous représenter et si nous nous endormons ensuite dans l'indifférence politique. L'intérêt actif des électeurs pour le bien du pays obligera le gouvernement à s'en tenir à son seul rôle légitime, c'est-à-dire à celui de protecteur des droits et de la liberté de l'individu. Plus la part de notre fardeau personnel que nous encourageons le gouvernement à porter sera grande, plus nous hâterons le jour où les gouvernants seront plus forts que les gouvernés et où l'indépendance cessera d'exister.

### *Les chartes de la liberté*

La liberté dont nous jouissons a connu de modestes débuts et une croissance assez lente; elle n'a subsisté qu'à force de patience, d'endurance et de courage. Aussi mérite-t-elle assurément que nous nous efforcions de la comprendre, de la protéger et de la faire fructifier.

Bien qu'il ne s'agisse pas à proprement parler d'une charte, la loi du roi Canut constitue l'une des premières professions de liberté que nous connaissions. En 1027, ce monarque commanda à ses conseillers "que désormais ils ne commettent eux-mêmes ni ne laissent persister aucune sorte d'injustice soit par crainte du Roi soit par faveur pour quelque puissant personnage." Il ordonna aussi à ses magistrats d'appliquer la loi de la même façon à tous ses sujets, grands ou petits, riches ou pauvres.

Cent ans plus tard avait lieu le premier effort visant à limiter le pouvoir des rois par des dispositions législatives ouvertement adoptées et proclamées, et c'est à une femme que nous en sommes redevables. C'était la princesse anglaise Edith, fille du roi Malcolm d'Écosse, qui prit plus tard le nom de Mathilde en l'honneur de la mère du roi et que son peuple devait appeler la "bonne reine Maud". Avant de consentir à épouser Henri 1<sup>er</sup>, elle l'obligea à signer une charte qui garantissait les droits de l'individu et le retour au pouvoir constitutionnel. Ce document, accompagné des lois d'Alfred le Grand et d'Édouard le Confesseur, fut mis en sûreté en cent endroits différents.

Ces trois chartes, celles d'Alfred, d'Édouard et de Henri, devaient être le point de départ de la *Magna Charta*, la Grande Charte des libertés, sous laquelle,

selon l'expression de lord Macaulay, "commence l'histoire de la nation anglaise". Un nouveau sentiment national s'était affirmé avec l'association des Saxons et des Normands après la conquête. Ce sentiment atteignit son apogée sous le règne de Jean sans Terre, dont les impositions excessives provoquèrent un soulèvement dirigé par les barons, ayant à leur tête l'archevêque de Cantorbéry.

La Grande Charte que Jean dut signer à Runnymede contenait peu de dispositions nouvelles, mais elle avait l'avantage de réunir et de garantir les principaux droits dont avaient joui jusque-là les citoyens libres du royaume. Ce ne sont pas ses détails qui font de la Grande Charte un document historique, mais le principe, important pour tous les temps, qui en est la base, savoir que le gouvernement doit s'exercer selon la loi.

La liste des libertés civiles s'allongea encore grâce à la Pétition des droits, que le parlement imposa à Charles 1<sup>er</sup>, en 1628. Un troisième document destiné à jouer un grand rôle dans l'histoire des libertés civiles, tire son origine de la révolution survenue soixante ans plus tard et qui devait aboutir à la déposition du roi Jacques et au couronnement de Guillaume et de Marie. Il s'agit de la Déclaration des droits de 1689 en vertu de laquelle, si le souverain demeure formellement le chef de l'État, le pouvoir de diriger appartient au parlement.

### *La liberté franchit l'Atlantique*

Au nombre des qualités que les colonisateurs anglais apportèrent avec eux dans le nouveau monde figuraient au premier rang l'amour de la liberté et le respect de la dignité humaine.

Comme l'Angleterre était la seule grande puissance colonisatrice qui possédait alors un gouvernement représentatif, il semblait tout à fait normal de s'attendre à ce que les Anglais établissent un gouvernement du même genre lorsqu'ils fondaient une colonie. Il y a tout d'abord l'exemple de la Virginie, où se réunit à Jamestown, en juillet 1619, la première assemblée jamais organisée dans une colonie anglaise. En 1620, les Bermudes créent leur législature, et la même année se produit l'un des épisodes les plus dramatiques de l'histoire de la liberté. Une poignée de réfugiés puritains, cherchant sur des rivages inconnus un lieu où ils pourraient vivre selon leurs croyances, signent, à bord du *Mayflower*, un pacte par lequel ils conviennent solennellement et mutuellement, "au nom de Dieu", de "s'associer et de se constituer en corps civil politique".

On retrouve aussi des échos manifestes de la Grande Charte dans les premières constitutions de la Virginie et du Massachusetts, ainsi que dans la Déclaration de droits des États-Unis.

Et c'est encore des mêmes principes que s'inspire le Traité de l'Atlantique Nord, signé il y a quelques

années, par des États "déterminés à sauvegarder la liberté de leurs peuples, leur héritage commun et leur civilisation, fondés sur les principes de la démocratie, les libertés individuelles et le règne du droit".

### *La liberté au Canada*

Nous jouissons de nombreuses libertés au Canada, les unes conquises au temps jadis, les autres instituées à une époque dont certains d'entre nous se souviennent encore. Nous avons la liberté de parole, la liberté de réunion, la liberté religieuse, la liberté de la presse, la liberté de faire partie des associations ouvrières ou professionnelles, etc., le tout dans les limites de la loi du pays, et nous bénéficions aussi de toutes les libertés individuelles qui découlent de la Grande Charte.

Et nous jouissons de la liberté non pas seulement en tant que nation, mais aussi dans le domaine plus général des affaires mondiales. Le Commonwealth ne vise pas à l'uniformisation ou à la dénationalisation, mais au plein épanouissement de la vie et des qualités distinctives de tous les pays qui en font partie.

Selon le rapport du comité de la Conférence impériale de 1926, les nations du Commonwealth sont "des collectivités autonomes de statut égal . . . unies par une commune allégeance à la Couronne". Et ce document ajoute que les institutions libres constituent la vie même du Commonwealth, la libre coopération son principal instrument, et la paix, la sécurité et le progrès ses objets essentiels. Cinq ans plus tard, toutes ces conclusions étaient sanctionnées par le Statut de Westminster.

### *La liberté du temps présent*

La situation actuelle des affaires mondiales nous oblige à envisager nos libertés d'une façon pratique et réaliste. Nous devons cesser de regarder en arrière avec une espèce de nostalgie des passés ensevelis. Il est vain de rêver d'un retour à la nature ou à l'état d'innocence qui existait dans le paradis terrestre avant l'incident de la pomme. Mais il ne faut pas non plus voir l'avenir tout en rose ni verser dans un optimisme exagéré.

A ceux qui souhaitent l'avènement d'une Utopie quelconque, Voltaire indique ce qu'il y a à faire, dans la dernière phrase de *Candide*: "Il faut cultiver notre jardin." Il n'est pas nécessaire d'attendre que des millions de gens aient délibéré sur notre conception de la liberté pour l'insérer dans leur législation. Nous jouissons dès maintenant de notre liberté; à nous de l'employer avec sagesse et profit, de la chérir et de la protéger.

Ne nous payons pas de mots: il est généralement plus facile de descendre que de monter. Une fois engagé sur la pente qui mène au gouvernement absolutiste, un peuple n'a qu'à lire l'histoire pour connaître la suite des

événements. L'étincelle de vie de la démocratie et de la liberté de la personne humaine a tôt fait de s'éteindre sous le souffle de la violence. Mais, comme le dit si bien sir William Wallace: "Aucun pays n'est perdu tant qu'il n'a pas consenti par un acquiescement ignoble à son propre esclavage".

L'un des moyens de conserver et d'accroître notre liberté est de la faire connaître et aimer par l'éducation. Les dictateurs enseignent la tyrannie. Ils imposent des convictions et forcent le peuple à adhérer à une doctrine qui éveille les bas instincts de l'homme. Ils transforment leurs sujets en robots tandis que la démocratie en fait des êtres conscients de leurs responsabilités. C'est là toute la différence entre un esprit asservi et un esprit libre.

Il n'existe pas de système de protection automatique contre la perte de la liberté. Son existence et sa conservation exigent tout d'abord que nous recherchions la paix, et, si cela est insuffisant, que nous sachions la défendre. Comme Périclès le disait aux Athéniens au moment où leur moral était particulièrement bas: "Souvenons-nous que la liberté n'appartient avec certitude qu'à ceux qui ont le courage de la défendre".

### *La force de la liberté*

Notre position en tant que démocraties est plus forte que nous ne le pensons, non seulement à cause de notre haut niveau de vie ou de nos progrès scientifiques, mais parce que la liberté est très profondément enracinée dans nos esprits et dans nos coeurs. Si nous portons continuellement témoignage de notre bonheur de vivre comme nous le faisons, du plaisir que nous procure la jouissance de la liberté religieuse, de la liberté politique et des libertés civiles — liberté individuelle, liberté de communication et liberté de réunion — nous ne serons pas pris au dépourvu devant l'insidieuse pénétration de la tyrannie.

Tout le monde connaît le livre intitulé *Lost Horizon*, de James Hilton, ou le film qui en a été tiré. Or, il y a parmi nous des idéalistes, des gens qui auraient voulu voir Conway, le héros de l'aventure, demeurer à Shangri-La et succéder au grand lama. Un chimérique royaume de la liberté, lieu de paix et de culture, aurait alors existé dans la Vallée perdue. Il eût peut-être été inaccessible, mais on aurait eu la consolation de savoir qu'il était là, derrière les montagnes, ainsi que l'espérance de pouvoir y parvenir un jour.

La liberté que souhaitent les pays démocratiques pour tous les peuples et pour tous les hommes peut paraître bien lointaine, mais c'est le seul phare qui puisse nous guider sur les mers inexplorées de l'avenir. Cette liberté à laquelle sont liées nos libertés nationales et personnelles est un bien précieux, un but qui mérite d'être poursuivi.